

REGLEMENT DES SORTIES FAMILIALES

Ce sont des journées de détente et de découvertes touristiques qui ont pour but de privilégier les relations parents-enfants et de favoriser la rencontre entre les habitants.

La participation aux sorties familiales est réservée prioritairement aux parents de Vénissieux accompagnés d'au moins un de leurs enfants.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne.

Inscriptions :

Chaque personne inscrit les membres d'une famille vivant sous le même toit.

Apporter un justificatif de domicile, le paiement de la sortie et de l'adhésion (pour les nouvelles familles).

Nous devons réserver une place assise dans le car, même pour les bébés quel que soit l'âge (gratuit pour les moins de 1 an).

Toute annulation entrainera une pénalité :

*de 20% si l'annulation est annoncée plus de 10 jours avant la sortie.

*de 50% si l'annulation est annoncée moins de 10 jours avant la sortie.

Aucun remboursement ne sera effectué si l'annulation est annoncée la veille du départ après 12h ou si la personne ne se présente pas à l'heure le jour de la sortie.

Les places en liste d'attente seront données prioritairement aux habitants des Minguettes.

L'association se réserve le droit d'annuler une sortie ou de modifier son déroulement.